



Sidney
Soussan

Rozenn
Le Cainec

LBPAM ISR PROFIL HARMONIE Avenir

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 27 FÉVRIER 2026

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est double : • offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40% de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur une période de placement recommandée de 5 ans au minimum : et • mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Actif net global	305,27 M€
VL part Avenir	106,39 €

Caractéristiques du FCP

Composition de l'indicateur de référence*

Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans	75%
Euro Stoxx dividendes nets réinvestis	25%

* Depuis le 09 avr. 2025

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	10/09/1997
Date de 1ère VL de la Part	24/04/2025
Durée minimale de placement recommandée	5 ans à 8 ans
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Non

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part Avenir	FR001400YMK3
Ticker Bloomberg part Avenir	LBIPHAV FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	14h30
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	1 part
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,42% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	1,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™

NOTATION QUANTALYS™
Allocation Flexible Prudent
Europe



Au 31-08-2025



Au 31-05-2025

PROFIL DE RISQUE



Conformément à la réglementation MIF, l'historique de la part (inférieur à 1 an) ne permet pas d'afficher les performances et indicateurs de risque du portefeuille.

Commentaire de gestion

En février, les marchés ont fait preuve de résilience, soutenus par un flux dense de publications d'entreprises. En Europe, des résultats trimestriels hétérogènes ont entraîné des réactions contrastées, mais la tendance est restée globalement positive. Aux États Unis, la prudence a dominé dans un contexte de doutes sur certains segments technologiques et d'attente de signaux plus clairs de la Fed, alors que les investissements massifs dans l'IA ont accentué la dispersion sectorielle. La décision de la Cour suprême d'invalider certains droits de douane a brièvement soutenu le sentiment de marché avant que les préoccupations autour de la croissance et de l'inflation ne reprennent le dessus. Au Japon, la stabilisation politique a soutenu les indices. En fin de mois, les interrogations persistantes liées à l'IA et à la régulation ont pesé sur les marchés américains tandis que l'Europe poursuivait son avance.

Les actifs risqués ont affiché des performances positives malgré des rotations sectorielles marquées. Les actions de la zone Euro ont progressé de +3,5 %. Sur le marché obligataire, les taux européens se sont légèrement resserrés, reflétant des anticipations monétaires plus stables. L'indice obligataire du portefeuille s'est apprécié de +0,71%.

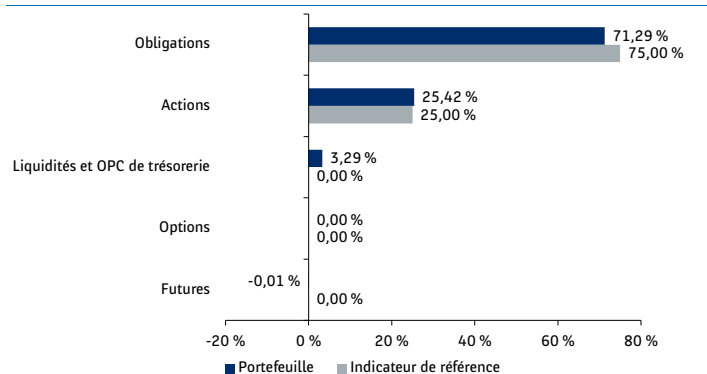
En termes d'allocation d'actifs, nous avons, au cours du mois, augmenté l'exposition actions à 25.5% de l'actif net du portefeuille. Parallèlement, nous avons maintenu une sous-pondération taux et réduit tactiquement la sensibilité obligataire par le biais de stratégies optionnelles un niveau proche de 2,4, soit 85% de la sensibilité de l'indice de référence.

Au niveau des titres, nous avons vendu des positions sur RENAULT, PUBLICIS et INDITEX et acheté ISS, ASTRAZENCA et renforcé SAP.

75% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans + 25% Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



Hors bilan : 4,18% Futures, -2,11% Options

5 PRINCIPALES OBLIGATIONS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Nature de titre	% de l'actif net
BUNDESOBL-G 1.300% 15-10-27	Obligations	8,15%
DEUTSCHLAND REP 0.500% 15-02-28	Obligations	5,94%
FRANCE O.A.T. 0.500% 25-05-29	Obligations	5,13%
BTPS 3.150% 15-11-31	Obligations	5,08%
SPANISH GOV'T 5.750% 30-07-32	Obligations	4,59%

INDICATEURS CLÉS

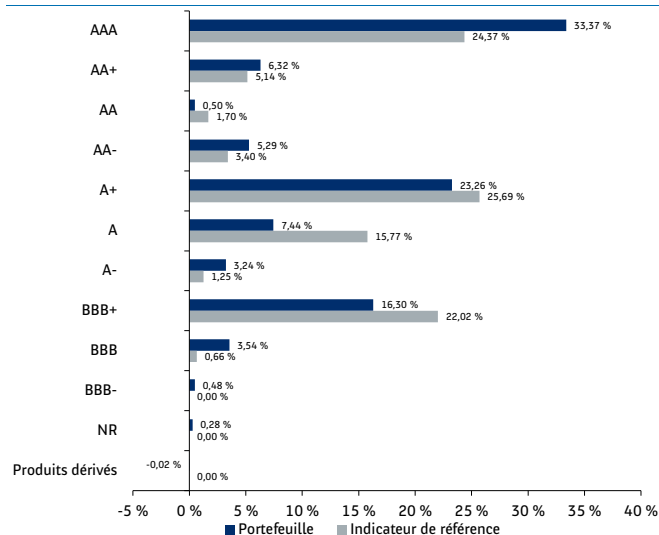
Exposition globale actions	25,42%
Nombre de titres en portefeuille	125
Sensibilité du portefeuille *	2,37
Duration du portefeuille *	2,44
Maturité moyenne du portefeuille *	3,01 ans
Rating moyen du portefeuille *	AA-

5 PRINCIPALES ACTIONS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Nature de titre	% de l'actif net
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	2,13%
BANCO SANTANDER SA SQ EUR	Actions	1,38%
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	1,19%
SAP SE GY EUR	Actions	0,91%
INTESA SANPAOLO IM EUR	Actions	0,84%

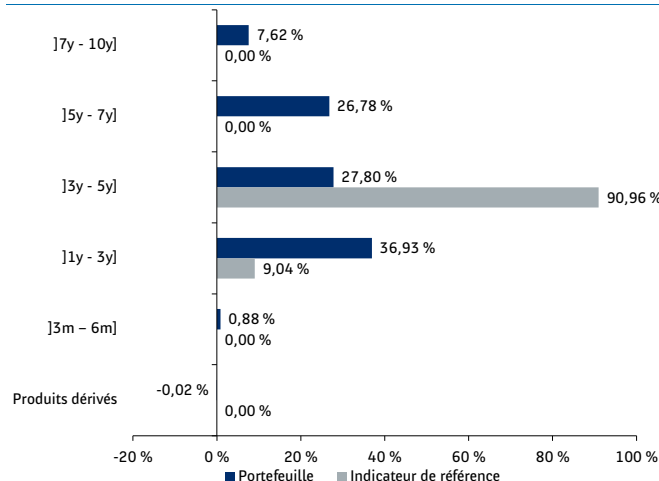
ANALYSE DE LA POCHES OBLIGATAIRE

RÉPARTITION PAR NOTATION LT EN % DE LA POCHES OBLIGATAIRE *



Algorithme de Bâle, en % de la poche obligations et OPC obligataires.

RÉPARTITION PAR MATURITÉ EN % DE LA POCHES OBLIGATAIRE *



En % de la poche obligations et OPC obligataires.

* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence.

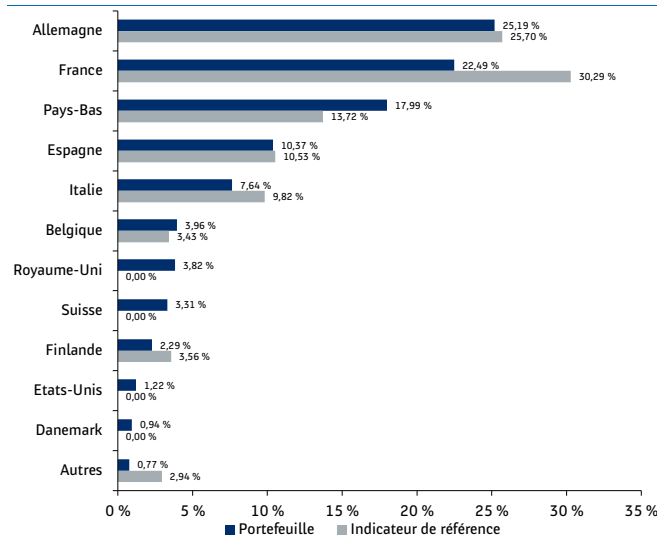
Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM

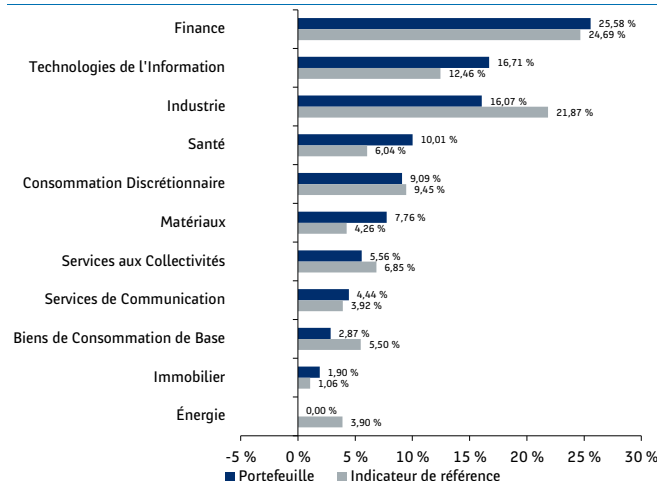
36, Quai Henri IV - 75004 Paris

ANALYSE DE LA POCHES ACTION

RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE LA POCHES ACTIONS *



RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE LA POCHES ACTIONS *



LBPAM ISR PROFIL HARMONIE Avenir

RAPPORT MENSUEL ESG AU 27 FÉVRIER 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note ¹
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,40
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité ²	7,22

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

² L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

Transition Energétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

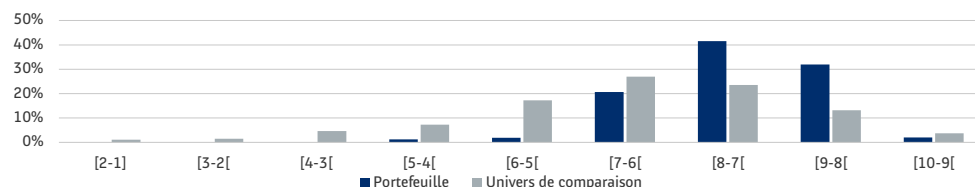
Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durable sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	6,97	98,5%	6,31	99,1%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	6,90	98,5%	6,36	99,1%	
E - Transition Energétique	7,28	98,5%	6,36	99,1%	
T - Développement des Territoires	6,82	98,5%	6,15	97,9%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,4%	9,64	16,9%	33,8%	33,2%	16,1%
WENDEL SE	0,2%	9,62	11,9%	30,0%	24,8%	33,4%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	0,4%	9,51	19,5%	30,2%	19,5%	30,8%
COLONIAL SFL SOCIMI SA	0,1%	8,98	25,9%	33,7%	34,5%	5,9%
FINLANDE	1,4%	8,92				

LBPAM ISR PROFIL HARMONIE Avenir

RAPPORT MENSUEL ESG AU 27 FÉVRIER 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

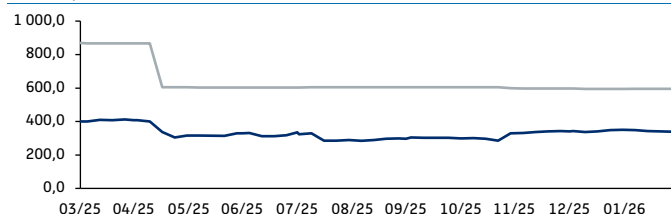
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	25,5%	20,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

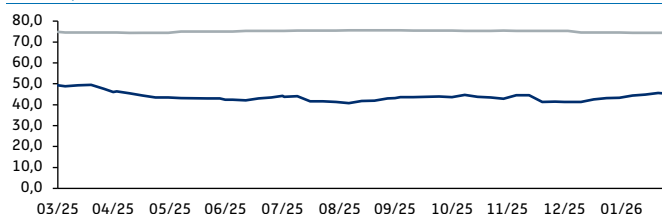
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Empreinte carbone (Scope 1+2+3)	339,7	595,1
Taux de Couverture	86,8%	57,0%

Indicateur 2 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Biodiversity footprint - GBS	45,2	74,5
Taux de Couverture	83,3%	55,2%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



■ Portefeuille ■ Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3) Source(s) : MSCI	Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3.	tCO2/M€ investi

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM) Source(s) : CDC_BIO	GBS : Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.	MSA.ppb*/b€ investé

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
 - La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
 - La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
 - Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
- Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings). La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 - 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.